



1 Rue de l'Hôtel Dieu  
80100 Abbeville  
Tél : 03 22 20 60 30  
Fax : 03 22 31 19 33

# Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard



Région  
Hauts-de-France

## Plan Vélo Baie de Somme



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE AU TITRE  
DE LA LÉGISLATION DES SITES CLASSÉS**



Siège Social :  
5 bis rue de Verdun - 80710 QUEVAUVILLERS  
Tél : 03 22 90 33 90 - Fax : 03 22 90 33 99  
Mail : eqs@wanadoo.fr  
Web : [www.allianceverte.com](http://www.allianceverte.com)





Etude réalisée par :



---

5 bis rue de Verdun  
80710 QUEVAUVILLERS  
Tél : 03 22 90 33 90  
Fax : 03 22 90 33 99  
Courriel : [eqs@wanadoo.fr](mailto:eqs@wanadoo.fr)  
Web : [www.allianceverte.com](http://www.allianceverte.com)

Dossier n° : 1510102 (VS3)

**en février 2017**



# SOMMAIRE

<b>- I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET OBJET DU DOSSIER .....</b>	<b>1</b>	<i>B2.3 - TRONÇON 4 : CAYEUX-SUR-MER .....</i>	<i>33</i>
<b>- II - DESCRIPTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT .....</b>	<b>5</b>	<i>B2.4 - TRONÇON 5 : LE CROTOY (SAINT-FIRMIN-LES-CROTOY) / SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT (ENTRÉE DU PARC ORNITHOLOGIQUE DU MARQUENTERRE) .....</i>	<i>36</i>
<b>A - OBJET ET OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>6</b>	<i>B2.5 - TRONÇON 6 : QUEND-PLAGE / FORT-MAHON-PLAGE .....</i>	<i>40</i>
<b>B - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET OUVRAGES .....</b>	<b>8</b>	<i>B2.6 - TRONÇON 7 : FORT-MAHON-PLAGE / QUEND (PONT-À-CAILLOUX) .....</i>	<i>42</i>
B1 - LOCALISATION DU PROJET .....	8		
B2 - TRONÇONS CONCERNÉS .....	8		
B3 - PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	8		
<b>- III - LOCALISATION ET SUPERFICIE DE L'EMPRISE DES TRAVAUX.....</b>	<b>13</b>	<b>- VI - CONCLUSION.....</b>	<b>46</b>
<b>A - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 2 .....</b>	<b>14</b>		
<b>B - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 3 .....</b>	<b>15</b>		
<b>C - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 4 .....</b>	<b>16</b>		
<b>D - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 5 .....</b>	<b>17</b>		
<b>E - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 6 .....</b>	<b>18</b>		
<b>F - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 7.....</b>	<b>19</b>		
<b>G - RÉSUMÉ DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS TRAVERSÉS PAR LA PISTE CYCLABLE EN         PROJET .....</b>	<b>20</b>		
<b>- IV - CALENDRIER DE RÉALISATION ET COÛT DES TRAVAUX .....</b>	<b>21</b>		
<b>- V - MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LE PROJET .....</b>	<b>23</b>		
<b>A - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL .....</b>	<b>24</b>		
A1 - LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS .....	24		
A1.1 - LE SITE INSCRIT DU LITTORAL PICARD.....	24		
A1.2 - LE SITE CLASSÉ DU MARQUENTERRE .....	26		
A1.3 - LE SITE CLASSÉ DE LA POINTE DU HOURDEL ET DU CAP HORNU .....	26		
A2 - LE GRAND SITE BAIE DE SOMME .....	27		
A3 - PARC NATUREL RÉGIONAL.....	28		
<b>B - ANALYSE DES EFFETS SUR LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS .....</b>	<b>30</b>		
B1 - IMPACTS TEMPORAIRES POTENTIELS SUR LE PAYSAGE ET LES SITES CLASSÉS / INSCRITS .....	30		
B2 - IMPACTS PERMANENTS POTENTIELS SUR LE PAYSAGE ET LES SITES CLASSÉS / INSCRITS .....	32		
B2.1 - TRONÇON 2 : AULT (LIEU-DIT LES HAYETTES) / WOIGNARUE (HAMEAU DE HAUTEBUT).....	32		
B2.2 - TRONÇON 3 : WOIGNARUE (HAMEAU DE HAUTEBUT) / CAYEUX-SUR-MER .....	33		



# LISTE DES FIGURES

---

FIGURE 1 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE.....	2
FIGURE 2 : RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES DU PLAN VÉLO SUR LA CÔTE PICARDE .....	6
FIGURE 3 : SCHÉMA NATIONAL DES VÉLOROUTES ET VOIES VERTES .....	6
FIGURE 4 : RÉSEAU DE PISTES CYCLABLES DU SCHÉMA EUROVÉLO EN EUROPE .....	7
FIGURE 5 : COUPE-TYPE D'UN CHEMIN AVEC DEUX BANDES DE ROULEMENT UNI-DIRECTIONNELLES.....	8
FIGURE 6 : LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	9
FIGURE 7 : TRONÇON 2 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL .....	14
FIGURE 8 : TRONÇON 3 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL .....	15
FIGURE 9 : TRONÇON 4 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL .....	16
FIGURE 10 : TRONÇON 5 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL .....	17
FIGURE 11 : TRONÇON 6 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL.....	18
FIGURE 12 : TRONÇON 7 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL .....	19
FIGURE 13 : SITES CLASSÉS ET INSCRITS ET REPRÉSENTATION DES TRONÇONS DE LA PISTE CYCLABLE EN PROJET .....	25
FIGURE 14 : TERRITOIRE DU GRAND SITE BAIE DE SOMME .....	27
FIGURE 15 : LES ACTIONS À ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE.....	27
FIGURE 16 : PROJET DE PLAN DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PICARDIE MARITIME.....	29
FIGURE 17 : TRONÇON 2 - IMPACTS SUR LES SITES CLASSÉS / INSCRITS.....	32
FIGURE 18 : REPRÉSENTATION DU BELVÉDÈRE IMPLANTÉ À PROXIMITÉ DU CARREFOUR CHEMIN DE MÉLINA / CR DIT DE LA FERME D'ONIVAL.....	32
FIGURE 19 : TRONÇON 4 - IMPACTS SUR LE SITE INSCRIT .....	33
FIGURE 20 : TRONÇON 4 - EMPRISE DU GIRATOIRE SUR LE SITE CLASSÉ.....	35
FIGURE 21 : TRONÇON 5 - IMPACTS SUR LES SITES CLASSÉS / INSCRITS.....	36
FIGURE 22 : TRONÇON 6 - IMPACTS SUR LE SITE INSCRIT .....	40
FIGURE 23 : TRONÇON 7 - IMPACTS SUR LES SITES CLASSÉS / INSCRITS.....	42
FIGURE 24 : TRONÇON 7 - PRINCIPE D'IMPLANTATION DES ÉCRANS ARBUSTIFS.....	44
FIGURE 25 : TRONÇON 7 - LOCALISATION DE LA MARE À RESTAURER .....	44
FIGURE 26 : TRONÇON 7 - COUPE EN TRAVERS DE LA MARE À RESTAURER .....	44





- | -

---

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET  
OBJET DU DOSSIER**

**Demandeur :**

Nom : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP)

Adresse : 1, Place de l'Amiral Courbet CS50728  
80142 ABBEVILLE Cedex

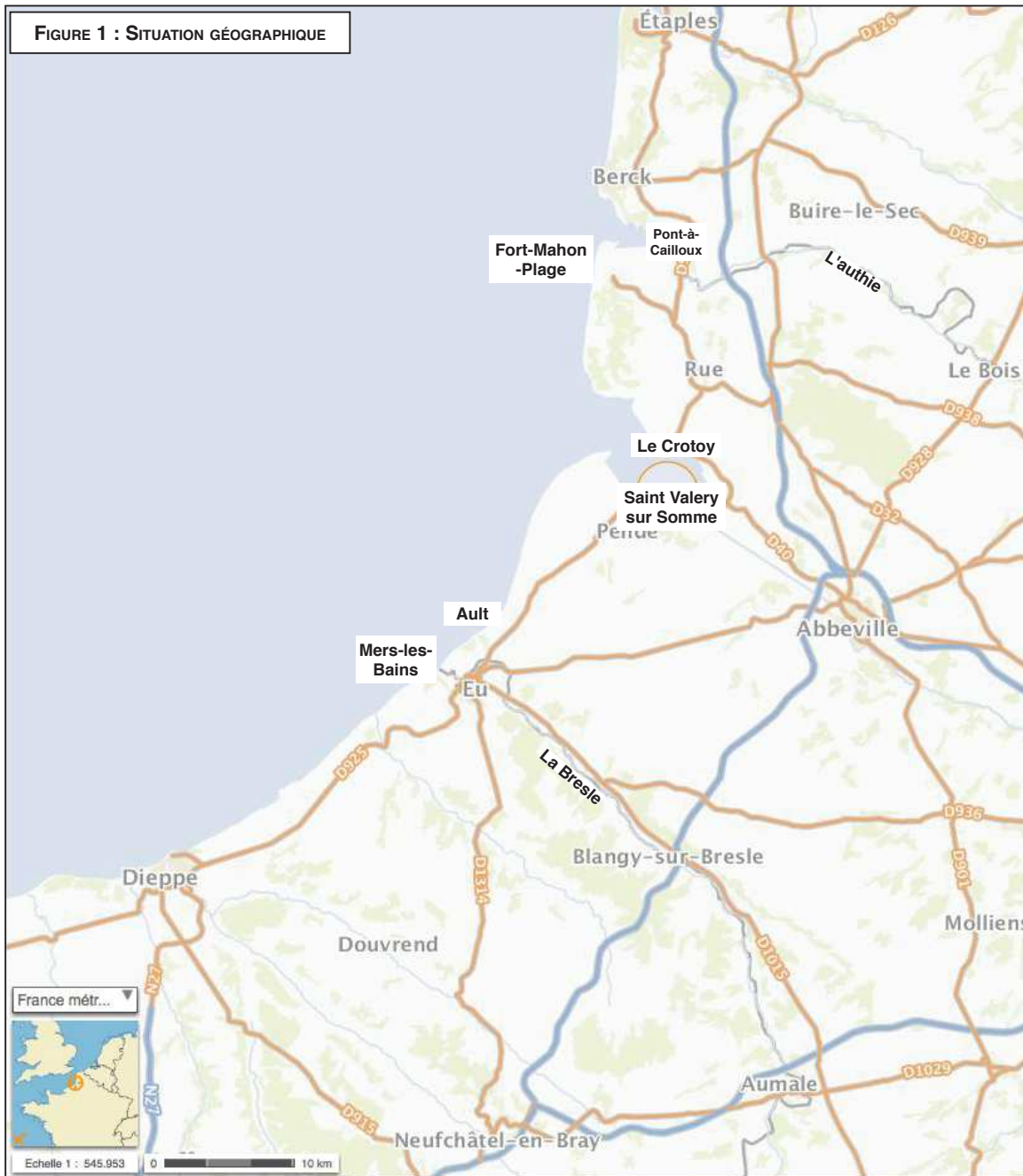
Téléphone : 03 22 20 60 30

**Objet du dossier et objectifs du projet :**

Ce dossier concerne l'extension du réseau de pistes cyclables sur le littoral picard (Figure 1). En effet, un premier réseau de pistes a déjà été mis en place. Néanmoins, celui-ci n'assure actuellement que la desserte d'une partie du littoral et en particulier, il n'assure pas la liaison avec le réseau de pistes cyclables du Pas-de-Calais, et ne dessert pas non plus la zone Sud du Littoral (Mers-les-Bains / Cayeux-sur-Mer).

Ce dossier a pour objet l'obtention des autorisations pour la réalisation de travaux en site classé / site inscrit.

Cette procédure concerne des travaux de réalisation de pistes cyclables, afin de compléter le réseau existant, et d'assurer la liaison avec le réseau de pistes du Pas-de-Calais et de Seine-Maritime.



Procédure	Domaine d'application
Travaux en site classé / site inscrit	Réalisation de pistes cyclables dans les sites classés et inscrits
	Réalisation de mares dans le site classé Le Marquenterre

### **Textes réglementaires applicables :**

➤ Demande de travaux en site classé / site inscrit :

Les articles L 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement, et plus particulièrement les articles L. 341-7 et L. 341-10 imposent de réaliser une demande de travaux en site classé, ainsi qu'en site inscrit.

### **Autre procédure en cours :**

L'autre procédure afférente au projet, et en cours est :

- Dossier d'autorisation unique (étude d'impact ; déclaration d'utilité publique ; incidence sur l'eau et les milieux aquatiques ; incidence sur les sites Natura 2000 ; aménagement en espace remarquable du littoral)

Le site est localisé sur la façade maritime de la Somme, depuis Mers-les-Bains jusqu'au Pont-à-Caillox (commune de Quend - Figure 1).



- II -

---

## **DESCRIPTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT**

## A - OBJET ET OBJECTIFS DU PROJET

Le principal objectif du Plan Vélo est de favoriser le développement de la pratique du vélo, dans le respect de l'environnement et du développement durable.

La réalisation ou la requalification de pistes cyclables entre Mers-les-Bains et "Le Pont à Cailloux" a pour principal objectif de desservir les stations balnéaires et les pôles touristiques mais aussi de pouvoir relier ces deux points en bicyclette sur des pistes cyclables réalisées en site propre afin d'assurer une sécurité maximale aux cyclistes.

L'objectif de ce projet est triple :

- promouvoir un réseau cohérent de pistes cyclables à travers la Côte Picarde,
- développer un produit touristique respectueux de l'environnement,
- établir une alternative au tout automobile par le vélo (objectif repris dans le cadre de l'Opération Grand Site).

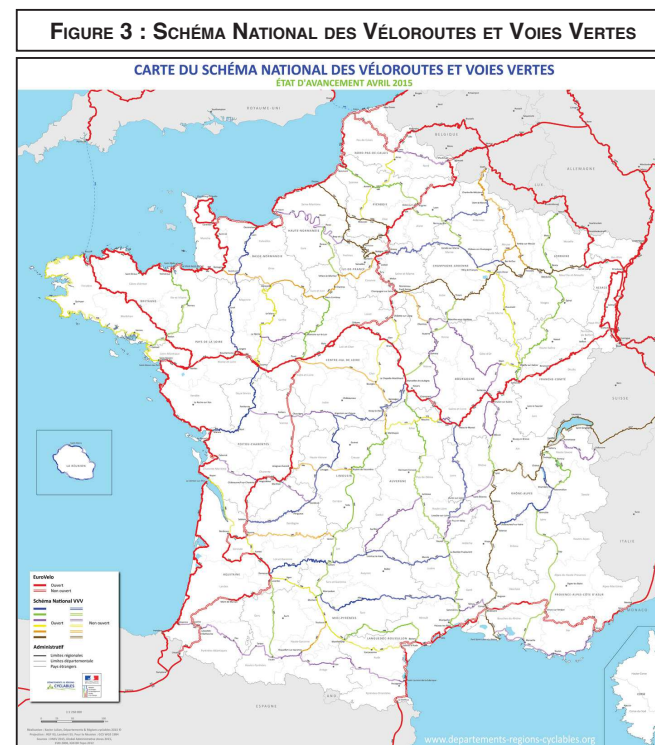
A terme il sera composé d'un réseau de près de 75 km de pistes cyclables en site propre de Mers-les-Bains à l'Authie (Figure 2).



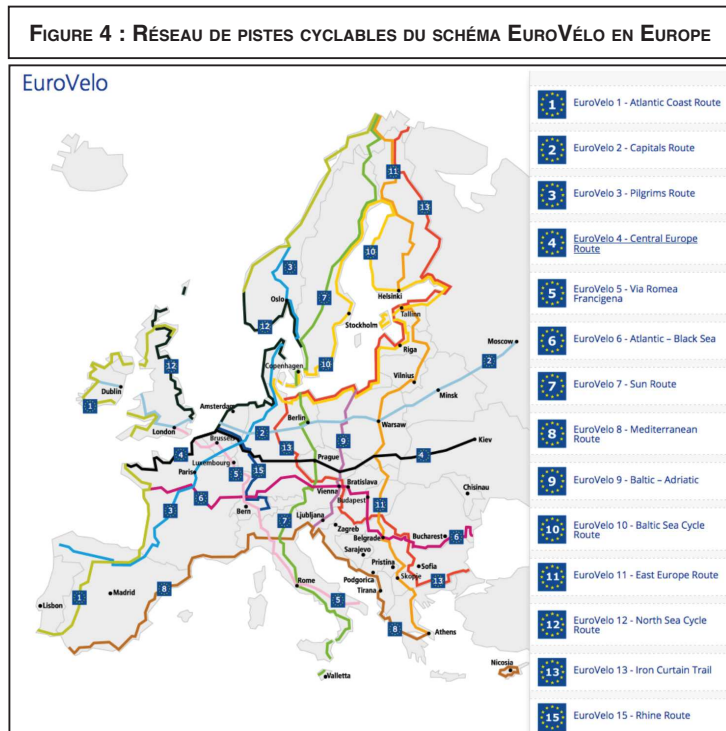
Ce projet de Plan Vélo "Baie de Somme" s'insère dans une démarche plus vaste, le "Schéma Régional de Véloroutes et Voies Vertes". Les différentes pistes cyclables qui font partie de ce "Schéma Régional" sont destinées à être toutes reliées entre elles. Quelques unes de ces pistes cyclables seront réalisées dans la continuité des pistes cyclables, existantes ou à venir, des régions limitrophes. Elles permettent de rejoindre les différents pôles touristiques et villes de chacun des départements concernés.

Ce "Schéma Régional de Véloroutes et Voies Vertes" s'insère, lui-même dans une démarche de plus grande envergure, le "Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes" (Figure 3). Cette démarche est basée sur le même principe que celle du "Schéma Régional de Véloroutes". Afin de relier les pistes cyclables du Plan Vélo "Baie de Somme" à celles du Pas-de-Calais et de la Seine-Maritime, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard mène actuellement des démarches avec les Conseils Départementaux du Pas-de-Calais et de la Seine-Maritime. Cette liaison, prévue à moyen terme, s'effectuerait par le rétablissement d'une voie de liaison réservée aux circulations douces (vélo, piéton "Sentier du Littoral", équestre, ...) entre la Somme et le Pas-de-Calais.

Elle serait constituée par un pont enjambant l'Authie, comme il en existait avant sa destruction pendant la guerre 1939 - 1945 : Le Pont à Cailloux.



Enfin, ce "Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes" s'insère lui aussi, dans un réseau de plus grande envergure, le Réseau Européen de Pistes Cyclables EUROVELO (Figure 4). Comme on peut le voir sur cette figure, les pistes cyclables de ce réseau permettent de parcourir toute l'Europe à vélo sur des pistes sécurisées afin d'assurer la sécurité des cyclistes. Le tracé du Plan Vélo "Baie de Somme" fait partie de "l'Eurovélo 4 : Véloroute de l'Europe Centrale", qui relie Roscoff à Kiev par 4000 km de pistes cyclables.



## B - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET OUVRAGES

### B1 - LOCALISATION DU PROJET

Le projet est situé sur la Côte Picarde entre la Bresle et l'Authie, à l'Ouest du département de la Somme.

Le projet du Plan Vélo "Baie de Somme" relie Mers-les-Bains au "Pont à Cailloux" en passant par Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, Ault, Woignarue, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Saint-Valery-sur-Somme, Boismont, Le Crotoy, Saint-Quentin-en-Tourmont, Quend et Fort-Mahon-Plage.

### B2 - TRONÇONS CONCERNÉS

Des tronçons du Plan Vélo ont déjà été réalisés (Figure 6).

Ces tronçons ont été réalisés sur des terrains qui appartenaient déjà au département ou au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, ou qui avaient été acquis à l'amiable. Le tracé de ces tronçons correspond au Schéma Régional de Véloroutes et voies vertes.

Afin de compléter le réseau de pistes cyclables en site propre déjà aménagées, le Plan Vélo "Franco-Britannique" prévoit de réaliser sept tronçons entre Mers-les-Bains et le Pont à Cailloux (Figure 6).

Ainsi l'enquête publique ne portera que sur les aménagements nouveaux, à savoir sur les sept tronçons suivants :

- de Mers-les-Bains au lieu-dit "Les Hayettes" à Ault (tronçon 1),
- de Ault au hameau de Hautebut à Woignarue (tronçon 2),
- de Hautebut à Cayeux-sur-Mer (tronçon 3),
- du boulevard de la mer à Cayeux-sur-Mer au giratoire de la route blanche (tronçon 4),
- de Saint-Firmin-les-Crotoy à l'entrée du parc ornithologique du Marquenterre (tronçon 5),
- de Quend-Plage à Fort-Mahon-Plage (tronçon 6),
- de Fort-Mahon-Plage au "Pont à Cailloux" (tronçon 7).

### B3 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les travaux à effectuer concernent les sept tronçons à réaliser entre Mers-les-Bains et le lieu-dit "Le Pont à Cailloux", sur le territoire communal de Quend, pour un linéaire total de l'ordre de 35 km (Cf Figure 6).

Le mode d'aménagement prévu reprend les mêmes principes que pour les parties déjà aménagées mais avec des objectifs supplémentaires qui sont de limiter la consommation d'espace et de réaliser des aménagements légers et réversibles en site naturel sensible :

- Usage partagé dès lors que les contraintes de sécurité le permettent (faible circulation de véhicules à moteur).
- Pistes cyclables en site propre, lorsque l'usage partagé n'est pas possible, afin de limiter au maximum les conflits d'usage voitures / vélos et ainsi diminuer les risques d'accidents.
- D'une manière générale, la piste est à double sens de circulation, sa largeur est fixée à 2,8 m mais peut être localement réduite

FIGURE 5 : COUPE-TYPE D'UN CHEMIN AVEC DEUX BANDES DE ROULEMENT UNI-DIRECTIONNELLES

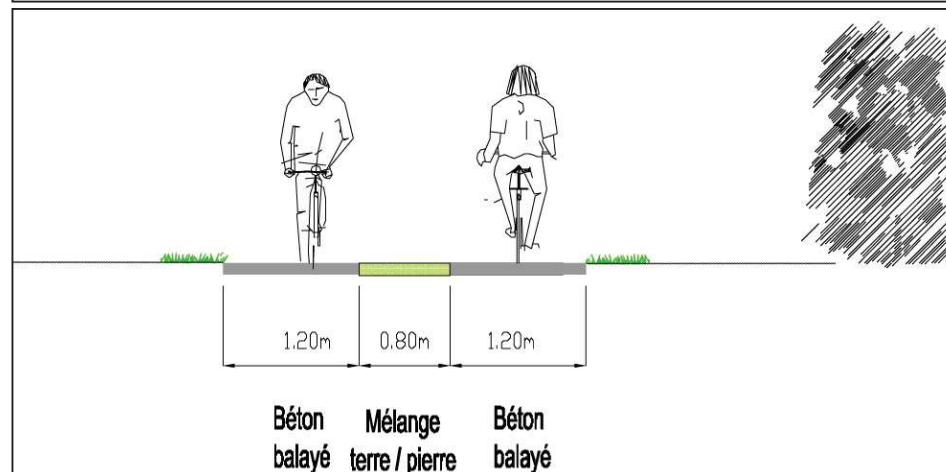
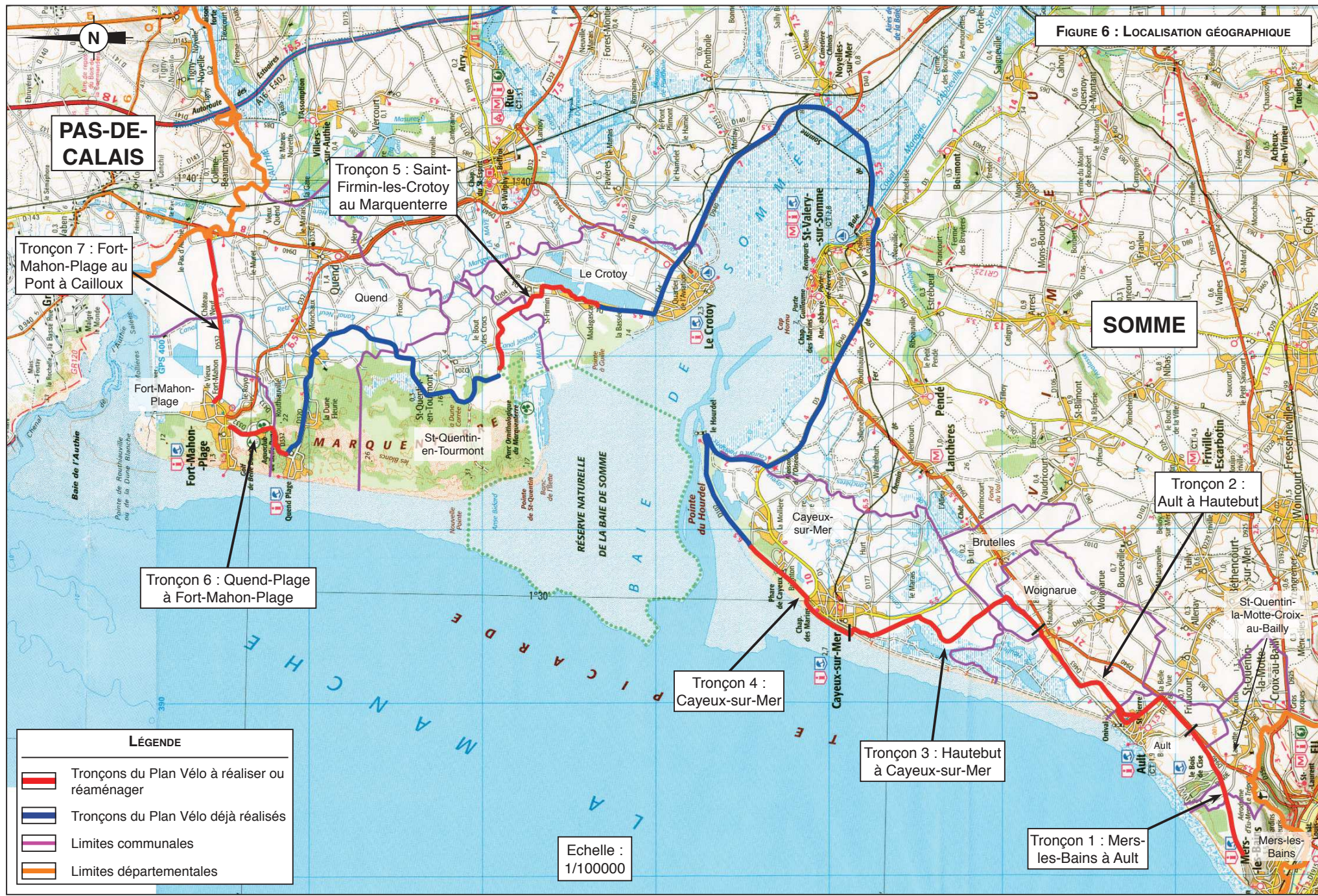




FIGURE 6 : LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE



PAS-DE-CALAIS

Tronçon 5 : Saint-Firmin-les-Crotoy au Marquenterre

Tronçon 7 : Fort-Mahon-Plage au Pont à Cailloux

SOMME

Tronçon 6 : Quend-Plage à Fort-Mahon-Plage

Tronçon 2 : Ault à Hautebut

Tronçon 4 : Cayeux-sur-Mer

Tronçon 3 : Hautebut à Cayeux-sur-Mer

Tronçon 1 : Mers-les-Bains à Ault

**LÉGENDE**

- Tronçons du Plan Vélo à réaliser ou réaménager
- Tronçons du Plan Vélo déjà réalisés
- Limites communales
- Limites départementales

Echelle : 1/100000

Les pistes en dur, créées en site propre, présentent les caractéristiques suivantes :

- profil avec un dévers de 2 % qui permet la collecte et l'évacuation des eaux vers les fossés et cunettes.
- profil en long spécialement étudié pour que les pentes restent inférieures à 5 %, ce qui est favorable au confort de l'utilisateur et réglementaire pour les handicapés.
- pistes réalisées en béton ou bitume silmer<sup>1</sup>, sauf pour quelques exceptions dans les tronçons 1, 4 et 5.
- passerelles pour permettre le franchissement des milieux humides (fossés et canaux), toutes identiques, construites en bois exotique (Ipé, azobé, ...) certifié de culture. Ces passerelles n'altèrent pas les fossés et canaux car elles sont simplement fixées sur des socles en béton, ou sur des pieux en bois, reposant sur leurs berges. Ces socles en béton sont parfois doublés de gabions qui font office de soutènement.



Les pistes cyclables réalisés sur des chemins existants suivent le profil du chemin.

Des techniques, végétales ou en bois, pourront être utilisées dans des secteurs particuliers, qu'il s'agisse de dispositifs de retenue ou de stabilisation au niveau des berges, canaux et plans d'eau. Les techniques végétales (fascines vivantes de saules) seront le plus souvent utilisées.

Les clôtures encadrant les emprises foncières seront implantées à distance raisonnable de la piste cyclable. Plusieurs types seront mis en place, leurs constitution variera suivant les lieux d'implantation, (espaces agricoles, boisés, urbains, ...).

Les portails existants (privés) pourront être déplacés en fonction des nouvelles emprises foncières.

<sup>1</sup> : Bitume à base de galets littoraux blanchis par traitement thermique et concassés, ce qui donne une teinte grise.

La signalétique adoptée pour ces pistes cyclables sera :

- la **signalisation verticale** de police par l'implantation de panneaux réglementaires : Les panneaux seront de modèle réduit pour limiter leur impact visuel dans le paysage.
  - ☐ d'une part pour l'information et la sécurité des cyclistes (type aménagement réservé aux cyclistes, cédez le passage, stop, ...),



- ☐ d'autre part pour l'interpellation des automobilistes aux éventuelles traversées cyclables.



- la **signalisation horizontale** (marquage de l'emprise de la piste sur le sol aux intersections piste/route), en complément de la signalisation verticale, pour marquer la continuité d'un itinéraire et également pour appeler la vigilance des automobilistes au niveau des traversées de chaussée, giratoire, ...



Marquage au sol de l'emprise de la piste

- des ralentisseurs en pavés auto bloquants sur la piste pour appeler la vigilance des cyclistes à l'approche des passerelles et des intersections avec la route.



Ralentisseur à l'approche des passerelles

- La signalisation spécifique aux cyclotouristes :

- ❑ pour les renseignements techniques et du réseau cyclable, indiquant la direction des villes ou équipements proches,



Poteau indicateur spécifique aux vélos

- ❑ sur les projets à venir pour relier ou raccorder le réseau aux départements voisins (panneaux Renseignement / Information / Service).



Panneau Renseignement / Information / Service

En ce qui concerne le paysage, les plantations effectuées dépendent du paysage environnant, aussi, les structures végétales rencontrées sur place seront le plus souvent reproduites.

Ainsi, le paysage créé n'est pas axé sur l'ouvrage à construire mais il permet l'intégration de celui-ci en s'appuyant sur une palette végétale la plus indigène possible.

- La palette végétale utilisée pour les pistes cyclables est la suivante :

► Pour les milieux humides :

- *Populus tremula* (Peuplier tremble),
- *Populus nigra* (Peuplier noir),
- *Populus alba* (Peuplier blanc),
- *Salix cinerea* (Saule cendré),
- *Salix viminalis* (Saule des vanniers),
- *Salix alba* (Saule blanc),
- Iris jaune,
- Massettes,
- Phragmites.

► Pour les milieux homogènes :

- *Prunus avium* (Merisier),
- *Morus alba* (Mûrier blanc),
- *Sambucus nigra* (Sureau noir),
- *Ligustrum vulgare* (Troène d'Europe),
- *Prunus spinosa* (Prunellier),
- *Salix caprea* (Saule marsault),
- *Viburnum lantana* (Viorne lantane),
- *Corylus avellana* (Noisetier),
- *Hedera helix* (Lierre grimpant).

Enfin, à noter que lorsque la piste cyclable est aménagée le long d'une voirie existante comportant un accès à une parcelle agricole, la piste sera renforcée au niveau de cet accès afin qu'elle puisse supporter le passage des engins agricoles (dalle en béton ferrillée).

**- III -**

---

**LOCALISATION ET SUPERFICIE DE L'EMPRISE DES  
TRAVAUX**

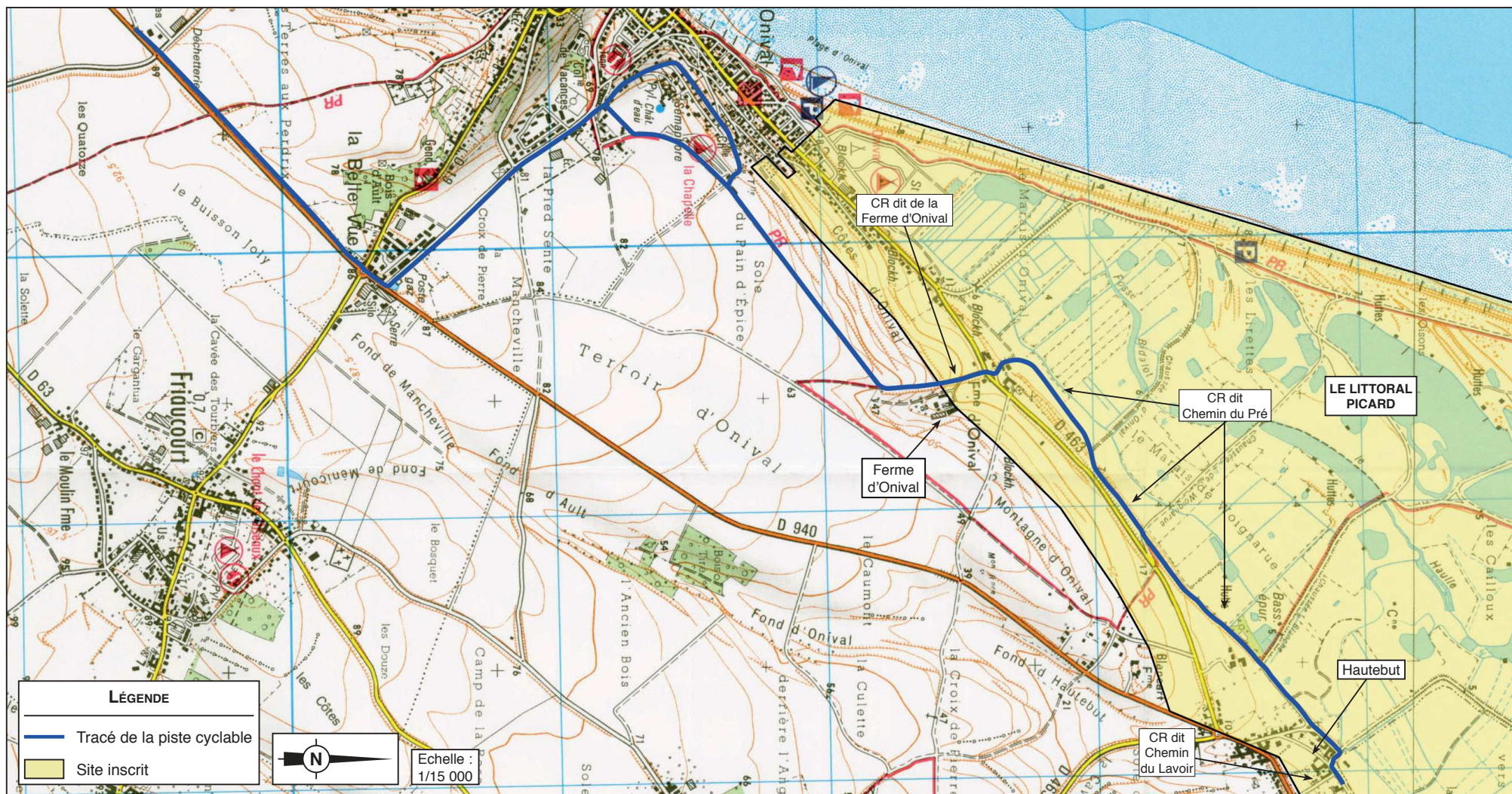
Seules quelques portions du tracé des tronçons 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du projet seront réalisées dans l'emprise des sites classés et inscrits recensés dans le secteur du projet.

## A - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 2

Ce tronçon du Plan Vélo est inclus pour partie dans le site inscrit "Le Littoral Picard".

En effet, la portion comprise entre le CR dit de la Ferme d'Onival et l'extrémité Nord de ce tronçon, dans le hameau de Hautebut, est localisée dans le site inscrit (Figure 7).

FIGURE 7 : TRONÇON 2 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL

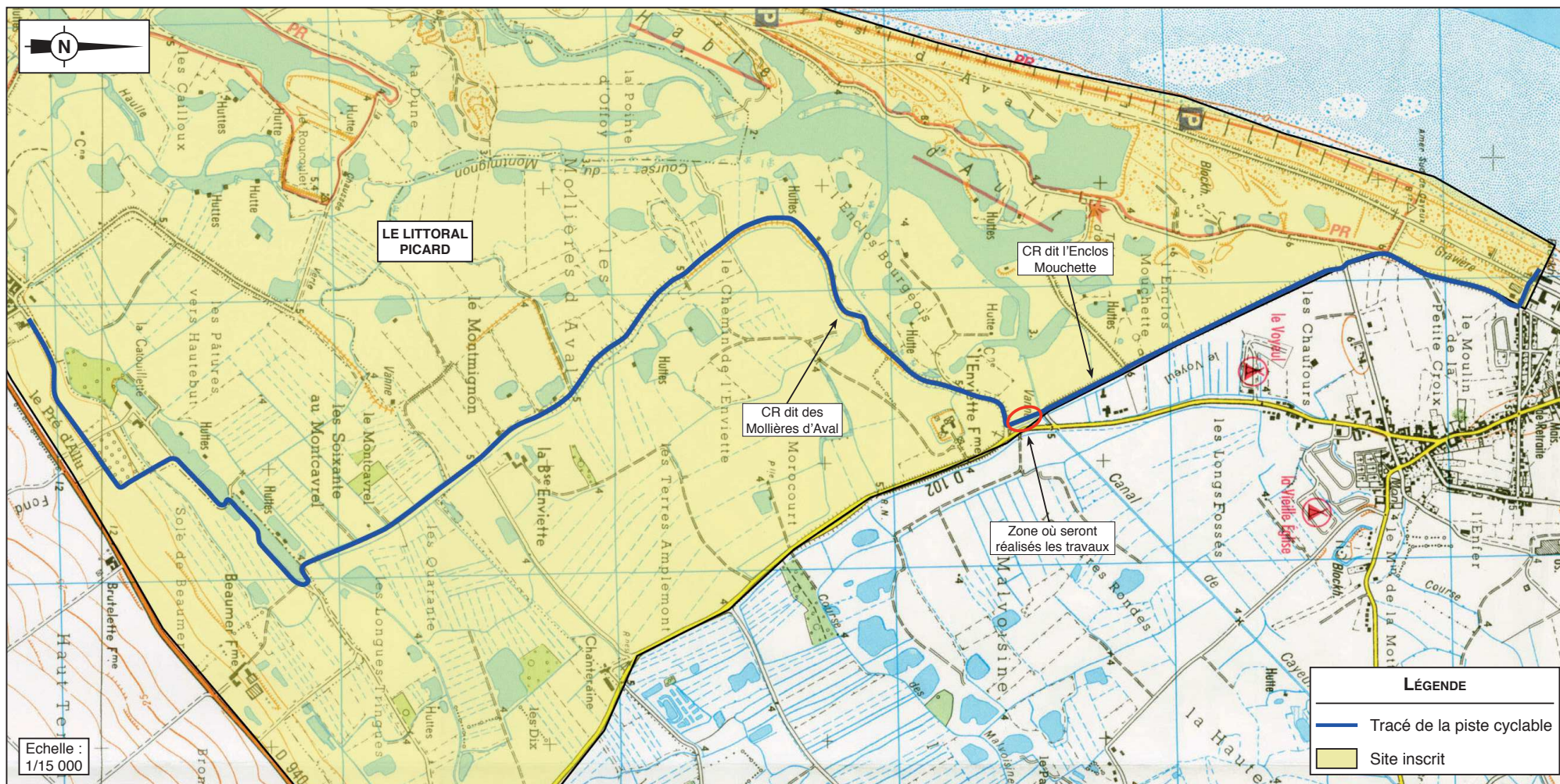


## B - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 3

Ce tronçon du Plan Vélo est intégralement inclus dans le site inscrit "Le Littoral Picard".

Néanmoins, seule la portion située entre le CR dit des Molières d'Aval et le CR dit de l'Enclos Mouchette fera l'objet de travaux. A ce niveau les travaux consistent à bitumer en enrobé SILMER<sup>1</sup> le chemin de terre existant (Figure 8).

FIGURE 8 : TRONÇON 3 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL



1 : Bitume à base de galets littoraux blanchis par traitement thermique et concassés, ce qui donne une teinte grise.





## D - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 5

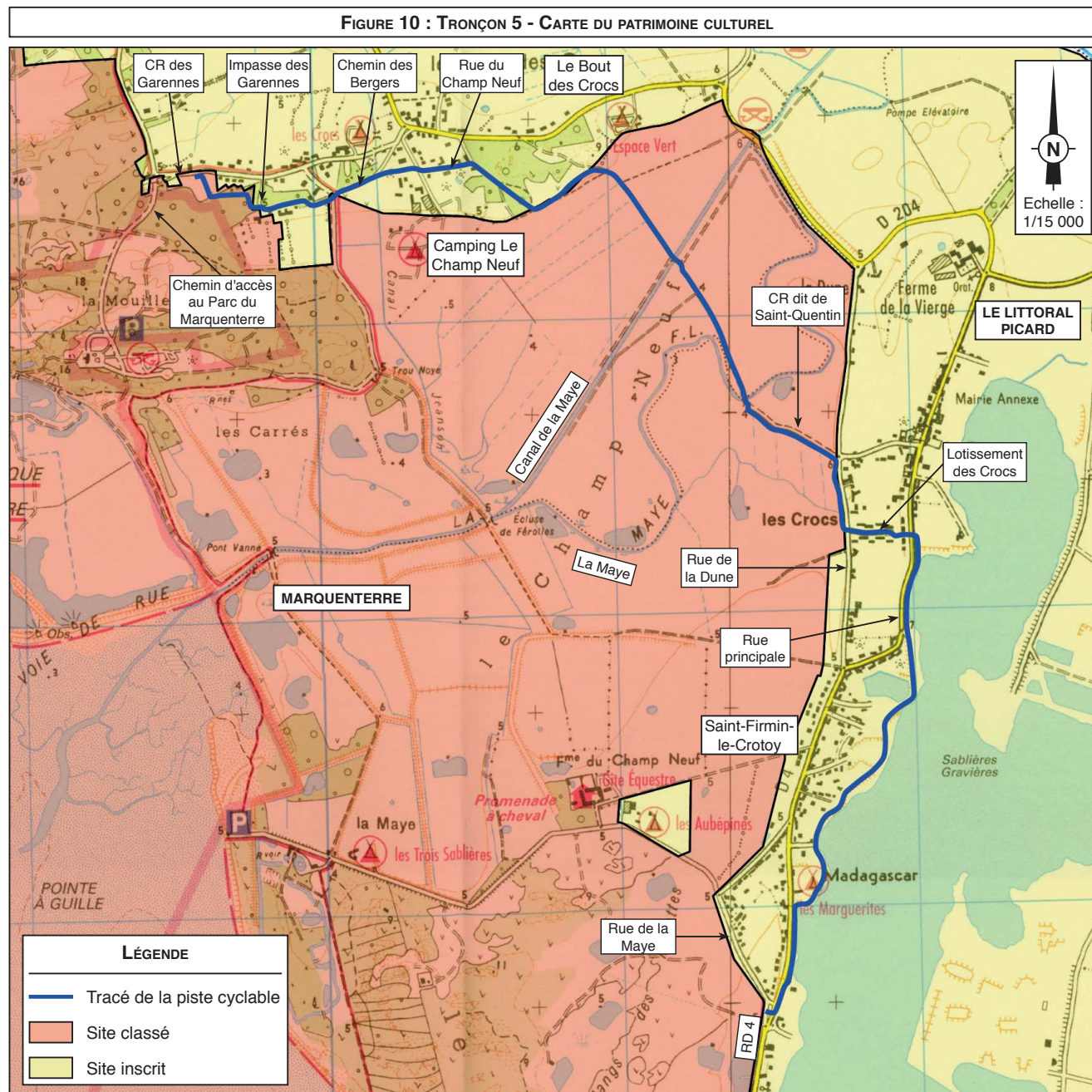
Ce tronçon du Plan Vélo est inclus pour partie dans le site inscrit "Le Littoral Picard", et pour autre partie dans le site classé "Marquenterre" (Figure 10).

Le tracé de ce tronçon est situé dans le site inscrit "Le Littoral Picard" dans plusieurs secteurs différents :

- depuis l'amorce de ce tronçon jusqu'à ce que le tracé rejoigne la rue de la Dune après avoir traversé le lotissement des Crocs,
- depuis l'entrée de la piste dans le boisement aux abords du hameau du Bout des Crocs jusqu'à l'impasse des Garennes.

Le tracé de ce tronçon est situé dans le site classé "Marquenterre" dans plusieurs secteurs distincts :

- depuis le point où le tracé longe la rue de la Dune après avoir traversé le lotissement des Crocs jusqu'en limite Nord de la zone cultivée, avant que la piste ne pénètre dans le boisement aux abords du hameau du Bout des Crocs,
- depuis le point où la piste quitte le tracé de l'impasse des Garennes jusqu'à la fin de ce tronçon.





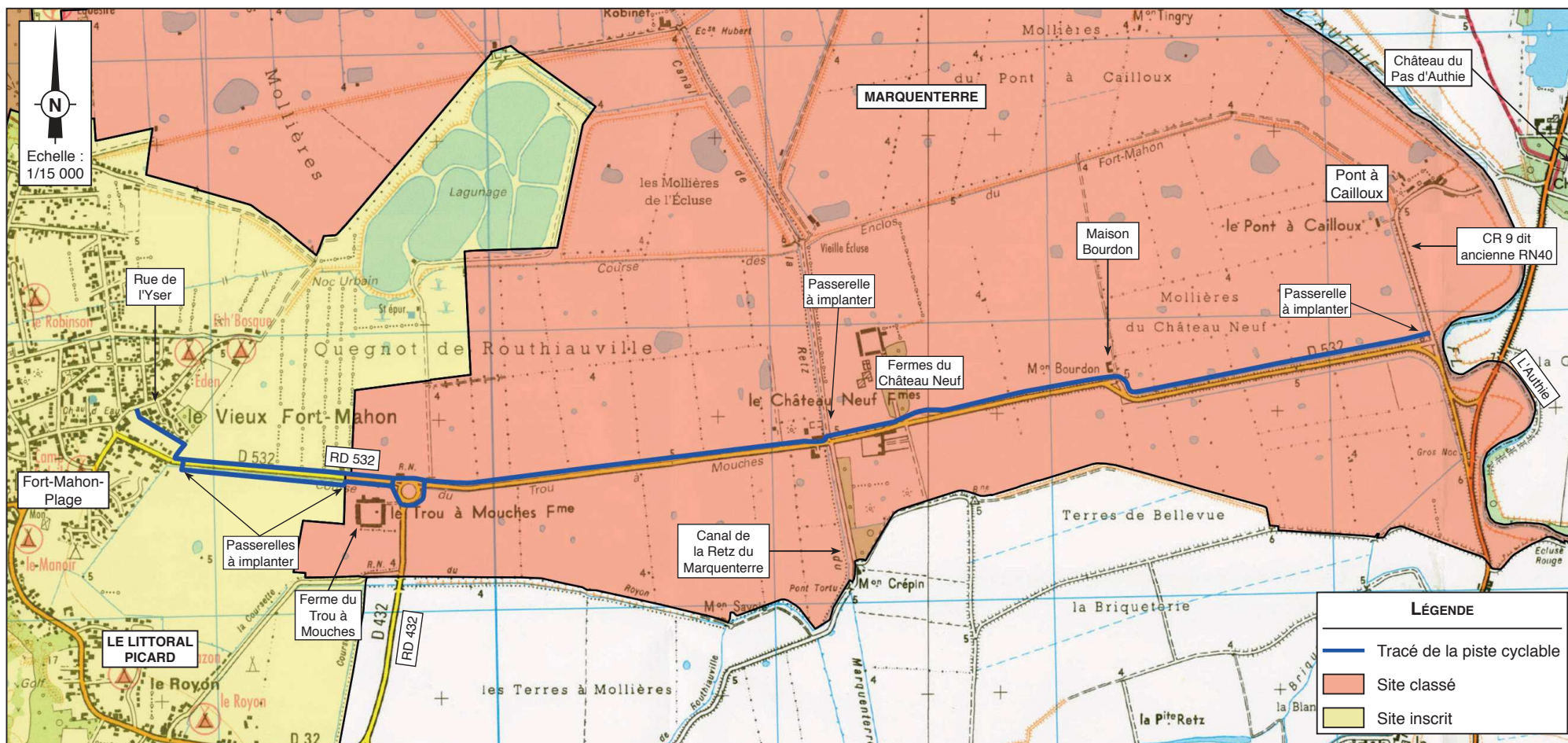
## F - LOCALISATION DES TRAVAUX SUR LE TRONÇON 7

Ce tronçon du Plan Vélo est inclus pour partie dans le site inscrit "Le Littoral Picard", et pour autre partie dans le site classé "Marquenterre" (Figure 12).

Le tracé de ce tronçon est situé dans le site inscrit "Le Littoral Picard" depuis le début dans Fort-Mahon-Plage, jusqu'aux abords de la Ferme du Trou à Mouches.

Ensuite le tracé de ce tronçon passe dans le site classé "Le Marquenterre" depuis les abords de la Ferme du Trou à Mouches jusqu'à l'extrémité Est du tracé, à savoir à proximité du Pont à Cailloux.

FIGURE 12 : TRONÇON 7 - CARTE DU PATRIMOINE CULTUREL



## G - RÉSUMÉ DES SITES CLASSÉS ET INSCRITS TRAVERSÉS PAR LA PISTE CYCLABLE EN PROJET

Le tableau présenté ci-dessous permet de recenser aisément quels sites classés ou inscrits sont traversés par les pistes des tronçons du projet :

	<b>Site classé concerné</b> (linéaire de piste dans le site classé)	<b>Site inscrit concerné</b> (linéaire de piste dans le site inscrit)
<b>Tronçon 1</b>	-	-
<b>Tronçon 2</b>	-	Littoral Picard (2,4 km)
<b>Tronçon 3</b>	-	Littoral Picard (7,2 km <sup>1</sup> )
<b>Tronçon 4</b>	Pointe du Hourdel et Cap Hornu (0,016 km)	Littoral Picard (2,2 km)
<b>Tronçon 5</b>	Marquenterre (1,9 km)	Littoral Picard (3,3 km)
<b>Tronçon 6</b>	-	Littoral Picard (2,7 km)
<b>Tronçon 7</b>	Marquenterre (4,3 km)	Littoral Picard (1,5 km)

*1 : Bien que le linéaire de ce tronçon est de 7,2 km dans le site inscrit, les travaux ne porteront que sur un linéaire total de 120 m.l.*